



A vos cultures

N°6 – 6 mars 2024

Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du bulletin de santé du végétal N°5

Conseils service Agronomie

Conseils service Agronomie

A RETENIR :

Colza :

Charançons de la tige du colza : Rares captures sur le département. **La protection doit être en place.**

Pucerons cendrés : Pas de nouveau signalement dans l'Allier.

Méligèthes : Les captures se poursuivent en cuvette jaune mais très faible présence sur plante. Les colzas sont maintenant entre D1 et D2. Continuer les comptages régulièrement.

Céréales : pour les semis précoces (1ère quinzaine d'octobre) le stade épi 1 cm est atteint ou sera rapidement atteint. Démarrer la surveillance sur ces parcelles. Première analyse prévue semaine prochaine.

COLZA

STADES : Pour l'ensemble du réseau, seize parcelles observées sur 17 déclarées on note :
60% de parcelles à BBCH 50 (D1).
40% de parcelles à BBCH 53 (D2)

Rappel un stade est atteint quand 50% des plantes sont à ce stade.

RAPPEL DES STADES :

Stade D1 : Les boutons floraux sont formés mais toujours enveloppés par des feuilles

Stade D2 : inflorescence principale dégagée

Stade E : allongement des pédoncules floraux



CHARANCON DE LA TIGE

Rares captures cette semaine sur notre département.

Il est recommandé de maintenir la surveillance (même après traitement) jusqu'au stade E marquant la fin du risque principal. Attention à ne pas le confondre avec le charançon de la tige du chou non nuisible au colza.



	Charançon de la tige du colza	Charançon de la tige du chou
Tailles	3 à 4 mm	2.5 à 3 mm
Aspect du corps	Gris cendré à noir	Gris cendré
Extrémité des pattes	Noire	Rousse
Nuisibilité	Forte	Nulle

Cette semaine, pour les onze parcelles observées sur notre département, on note la présence du charançon de la tige du colza dans 27% des parcelles avec de 1 à 6 captures. Le charançon de la tige du chou est lui aussi signalé dans 64 % des parcelles avec de 1 à 8 captures. Ces captures sont en nette diminution.

A noter que 45% des parcelles sont signalées traitées.

Rappel du stade de sensibilité : A partir du stade C2 du colza, apparition d'un étranglement vert clair à la base des nouvelles pétioles : c'est le début d'allongement de la tige.

Rappel du seuil d'intervention : le charançon de la tige étant très nuisible un traitement est généralement conseillé 8 à 10 jours après les premières captures significatives d'où l'importance de disposer d'un piège sur ces parcelles. A ce jour aucune méthode alternative disponible pour lutter contre ce ravageur en cas d'infestation mais la présence d'auxiliaires (carabiques, staphylins et hyménoptères parasitoïdes) peut éventuellement limiter les futures infestations en détruisant les larves.

Le traitement a dû être réalisé.

PUCERONS CENDRES :



Pucerons cendrés au stade reprise végétation du colza (Mickaël Bimbard CA 03)

Un signalement cette semaine secteur de Lurcy-Lévis avec 0.1 colonie/m² en bordure de parcelle (déjà signalé la semaine dernière).

Période de risque : De la reprise de la végétation C1 (BBCH 30), au stade G4 BBCH 71 (10 premières siliques bosselées).

Seuil indicatif de risque :

- *De reprise de végétation à début floraison* : 1 à 2 colonies pour 10 mètres linéaire (semis en ligne) ou 10% de pieds porteurs (semis classique). Une colonie peut désigner un à plusieurs individus.
- *De floraison à 1 mois avant récolte* : 2 colonies/m²

Dans la mesure du possible et si le seuil d'intervention est atteint on gèrera ce risque avec l'intervention sur mélégèthe.

Seuil d'intervention puceron cendré atteint, prévoir d'intervenir lors du traitement mélégèthes avec :

MAVRIK JET/TALITA JET/KLARTAN JET (Tau fluvalinate 18 g/l + Pyrimicarbe 50 g/l) à 2 l/ha, produits autorisés durant la période de floraison et production d'exsudats (ZNT eau de 5m), **cette association aura l'avantage si le seuil d'intervention mélégèthes est également atteint d'être polyvalente. A réserver uniquement dans ces situations car une seul application par an.**

Seuil d'intervention puceron cendré atteint et absence ou seuil non atteint pour les mélégèthes avec :

KARATE K (Lambda-cyhalothrine 5 g/l + Pyrimicarbe 50 g/l) à 1 l/ha, mais qui sera insuffisant sur mélégèthes si le seuil d'intervention vis-à-vis de ce ravageur est atteint. Attention, **ce produit n'est pas autorisé en période de floraison (à proscrire dès l'apparition des premières fleurs).** ZNT eau de 5m.

MELIGHETES :

Nous sommes maintenant en période de risque. Pour l'Allier 100% des parcelles sont entre D1 et D2. Dans les parcelles en mélange avec une variété précoce à floraison, on note l'apparition des premières fleurs.



Les captures en cuvette jaune se poursuivent et 100 % des parcelles sont concernées on relève 5 parcelles indiquant des piégeages moyens à hauteur de 46.2 mélégèthes/cuvette (entre 8 et 118).

Pour mémoire, les cuvettes jaunes très attractives pour les mélégèthes n'indiquent en rien un niveau de risque imminent ! **C'est l'observation sur plantes qui guide le raisonnement de lutte, à l'échelle de la parcelle. Attention comme pour les charançons la météo n'a pas été propices aux captures.**

Sept parcelles signalent sa présence sur plante pour neuf parcelles observées. On note en parcelle de 0.05 à 0.5 méligèthes par plante pour 6 parcelles et une parcelle avec 4 méligèthes par plantes.

Période de risque : Le colza est sensible du stade boutons accolés (D1) au stade boutons séparés (E).

Seuils de risque :

Etat du colza	Stade	
	Stade boutons accolés (D1) 	Stade boutons séparés (E) 
Colza vigoureux (sol profond, bonne vigueur des plantes, peuplement optimal, pas d'autres dégâts)	3 méligèthes par plante, <i>mais il est aussi possible d'attendre le stade E selon le contexte de croissance de l'année pour ré-évaluer le risque plus tard.</i>	6 à 9 méligèthes par plante
Colza stressés ou peu développés (climat stressant, déficit hydrique, peuplement trop faible ou trop important, vigueur faible des plantes, autres dégâts)	1 méligèthe par plante	2 à 3 méligèthes par plante

La stratégie de lutte vis-à-vis des méligèthes a pour objectif de maintenir la population à un niveau tolérable (et non à l'éradiquer) pour que la floraison puisse s'engager sans retard important et que les compensations puissent s'exprimer au maximum. Le colza dispose d'importantes capacités de compensation. Lorsque la culture est vigoureuse, elle peut supporter un nombre de 6 à 9 méligèthes par plante. C'est pourquoi, pour le moment, il convient simplement d'être vigilant. **A partir du stade boutons accolés pour les colzas stressés, réalisez des comptages sur 4 fois 5 plantes consécutives (quelques soit le stade des plantes), et ramenez le nombre d'individus dénombrés sur le total des pieds comptés.**

Leviers Agronomiques : La fin du risque méligèthe intervient à partir de l'ouverture des premières fleurs sur la parcelle. Par conséquent, le fait d'associer à la variété de colza d'intérêt, 5-10% d'une variété plus précoce à floraison (DK EXAVANCE ou ES ALICIA), aura pour conséquence de concentrer les méligèthes sur ces plantes plus précoces et ainsi diminuer la pression sur la variété d'intérêt.

Dans certaines parcelles avec un mélange de variété, la variété précoce à floraison a déjà atteint le stade F1 (Apparition des premières fleurs) et l'on constate la présence de méligèthes sur 100% de ces pieds.

Au vu des comptages réalisés cette semaine, il est encore trop tôt pour intervenir. La météo actuelle, fraîches et pluvieuse n'est pas propice à l'arrivée massive de méligèthes. Le vol devrait s'accroître lors de l'arrivée de conditions plus douces et ensoleillées. Réaliser vos comptages, ponctuellement une présence plus importante est possible. Suivre nos prochains bulletins.

Pour les situations où les comptages de méligèthes dépasseraient dans les prochains jours les seuils indiqués précédemment, prévoir d'intervenir avec :

TREBON 30 EC/ UPPERCUT 0.2 litre (étofenprox 287.5 g/l) environ 14 € **une application maximum au printemps (interdit en cas d'exsudats). ZNT eau de 50 m sans DVP donc possibilité de ramener cette ZNT eau à 5 m avec enregistrement des pratiques, utilisation de buses antidérive homologuées et présence d'une bande enherbée de 5 m.**

Ou

MAVRIK SMART/TALITA SMART 0.2 litre (tau fluvalinate 240 g/l) environ 12 €. **Deux applications maximums par an. ZNT eau de 20 m sans DVP donc possibilité de ramener cette ZNT eau à 5 m avec enregistrement des pratiques, utilisation de buses antidérive homologuées et présence d'une bande enherbée de 5 m.**

Attention : Depuis le 20 novembre 2021, les applications de produits phytosanitaires à partir de l'apparition des premières fleurs font l'objet d'un nouvel arrêté et de nouvelles dispositions réglementaires. Restrictions horaires et un traitement restreint à la période comprise entre 2 h avant le coucher du soleil et 3 h après.

Plus d'informations

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044346734>

CEREALES :

Pour les premiers semis à épi 1cm il faut faire un premier bilan maladie afin d'apprécier la pression de l'année. Cette première observation permettra d'avoir une idée sur les maladies présentes et le risque à venir.

Nos premières observations montrent la présence de nombreuses maladies qui seront à surveiller dans les semaines à venir. Nous avons rencontré fréquemment de la rouille brune sur blé et rouille naine sur orge ; de l'oïdium sur l'ensemble des céréales ; la présence d'helminthosporiose sur orge. La septoriose est également présente sur blé. Ces premiers symptômes ne présagent en rien de leurs évolutions qui sera liée à la météo à venir, mais doivent vous inciter à surveiller vos parcelles.

Les premières observations sur les maladies du pied non rien fait apparaitre, mais pour les parcelles de blé à épi 1cm une première note sur 50 tiges est fortement conseillée (notamment sur variétés sensibles voir tableau page suivante).

Rappel sur le piétin verse :

Pour les variétés avec une note GEVES ≤ 4 , prélever 50 tiges sur l'ensemble de la parcelle entre épi 1cm et 2 nœuds, le seuil de nuisibilité est atteint lorsque 35% ou plus des tiges sont atteintes. L'efficacité d'un traitement reste bien souvent assez faible (autour de 40 %).

Le choix d'une variété résistante (avec une note GEVES ≥ 5) constitue le meilleur levier. La nuisibilité du piétin verse sur ce type de variété est alors considérée comme nulle.

Profil maladies des variétés de blé préconisées et/ou couramment cultivées

Variétés	Piétin verse	Oïdium	Septoriose	Rouille jaune	Rouille brune	Fusariose épi
APACHE	2	5	4,5	7	4	7
BALZAC	2	8	7	7	7	5,5
CELEBRITY	2		6,5	7	5	4
DIAMENTO	3	6	5,5	7	5	5
INTENSITY	6	6	7	8	6	5,5
JERIKO	3	7	7	7	7	6,5
KAROQUE	3	5	6,5	7	6	4,5
KWS PERCEPTIUM	2		6,5	7	6	6
KWS ULTIM	6	4	5,5	8	5	5,5
KWS SPHERE	6	4	6,5	7	6	5,5
LG ABSALON	6	8	7,5	6	7	5
LG ARLETY	7	7	6,5	6	7	5
LG ARMSTRONG	6	7	7	7	7	4
MACARON	2	7	6	7	4	6
OREGRAIN	2	4	5	4	4	6,5 (DON)
PIBRAC	4	6	6	6	5	5
PRESTANCE	6	5	6,5	6	6	4,5
RGT MONTECARLO	6	6	5,5	4	7	5
RGT PACTEO	2	6	7	7	6	5
RGT SACRAMENTO	2	5	5,5	4	7	(5)
SU MOUSQUETON	3	7	7	7	5	5,5
SY MOISSON	3	7	4,5	7*	6	6
SY ROCINANTE	3	8	6	7	6	5
UNIK	3	4	5,5	7	4	4,5

Notes maladies : (peuvent varier en fonction de la climatologie, des milieux et des techniques de culture).

*La note rouille jaune de SY MOISSON n'a pas été réévaluée depuis plusieurs années et semble surévaluée au vu de son comportement.

- Sensible
- Assez sensible
- Moyennement sensible
- Peu sensible

Vous trouverez ci-dessous différents liens pour :

- Retrouver l'ensemble des matières actives des produits cités ci-dessus
<https://ephy.anses.fr>
- Pour le bon usage des produits phytopharmaceutiques
<https://extranet-allier.chambres-agriculture.fr/publications/toutes-les-publications/la-publication-en-detail/actualites/le-bon-usage-des-produits-phytosanitaires/>
- Pour connaître les méthodes alternatives aux produits phytopharmaceutiques
<https://extranet-allier.chambres-agriculture.fr/publications/toutes-les-publications/la-publication-en-detail/actualites/methodes-alternatives-1/>
- Registre National des certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques (CEPP)
https://alim.agriculture.gouv.fr/cepp/content/ap_fiches_action
- Et pour toutes autres informations
[Site de la Chambre d'Agriculture de l'Allier](#)

" Ce bulletin vous propose un conseil collectif qui reste à adapter à chaque situation locale dans le respect des bonnes pratiques agricoles phytosanitaires et des conditions d'application optimales. Dans tous les cas, l'utilisation des produits phytosanitaires doit se conformer aux informations mentionnées sur l'étiquette qui ont valeur légale" "Si aucune alternative à l'utilisation de produits phytosanitaires n'est proposée, c'est qu'il n'en existe pas de suffisamment pertinente à ce stade, pour la situation décrite. Cependant, des alternatives préventives peuvent exister, elles seront détaillées ultérieurement dans notre bulletin".

La responsabilité du ministère en charge de l'agriculture ne saurait être engagée.

"La Chambre d'agriculture est titulaire d'un contrat d'assurance n°32075969X-2124 garantissant notamment sa responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytopharmaceutiques"

La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. Rédaction : Luc Fournier et Mickaël Bimbard

**Chambre d'Agriculture de l'Allier - 60 Cours Jean Jaurès – BP 1727 -03017 Moulins cedex
Tél : 04 70 48 42 42 – Fax 04 70 46 30 69 - cda.03@allier.chambagri.fr**

